

Sciences économiques et sociales

Qu'est-ce qu'une question de Grand oral en SES?

- Une question qui est adossée au programme du cycle terminal, mais qui est personnelle.
 - On ne reprend le libellé ni d'un chapitre ni d'un objectif d'apprentissage : le choix est personnel et ce principe du libre choix par l'élève des questions qu'il travaille doit être scrupuleusement respecté. Les seuls impératifs régulant ce choix procèdent du cadre général que déterminent les programmes de l'enseignement de spécialité auxquels l'oral vient s'adosser. Le rôle des professeurs sera donc d'accompagner l'élève dans l'élaboration de sa question, la précision des termes qui la composent, mais non de formuler à sa place un sujet dont la construction constitue un enjeu de formation décisif.
 - On recommande la forme interrogative pour faciliter la présentation et la réponse dans le cadre du temps imparti (5 minutes).
 - On recommande également une question maîtrisable et exposable dans le temps imparti.
- Une question qui peut, le cas échéant, s'adosser sur les deux enseignements de spécialité conservés en terminale.
- Une question qui donne lieu à une recherche personnelle du candidat (lectures d'ouvrages et d'articles, entretiens...) et qui permet de travailler la compétence *se documenter*.
- Une question qui permet de mobiliser des concepts et des notions vus en enseignement de spécialité et appliqués à un sujet qui intéresse le candidat, par exemple – mais pas nécessairement – en articulation avec son projet d'orientation.

Comment prépare-t-on l'oral en SES ?

Les compétences et le positionnement nécessaires à cette épreuve font partie intégrante des objectifs de l'enseignement de spécialité SES, tels qu'ils sont rappelés dans les préambules des programmes du cycle terminal :

- 1) « participer à la formation intellectuelle des élèves en renforçant leur acquisition des concepts, méthodes et problématiques essentiels de la science économique, de la sociologie et de la science politique ; »
 - Le contenu disciplinaire de l'exposé oral devra donc illustrer la maîtrise de ces éléments
- 2) « préparer les élèves à la poursuite d'études post-baccalauréat et leur permettre de faire des choix éclairés d'orientation dans l'enseignement supérieur. »
 - La troisième partie de l'épreuve a explicitement pour objet de permettre à l'élève de faire retour sur ses choix d'enseignement de spécialité et leur articulation avec son projet d'orientation post-baccalauréat.
- 3) « contribuer à la formation civique des élèves grâce à la maîtrise de connaissances qui favorisent la participation au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines. »
 - C'est l'enjeu de fond du Grand oral : permettre, sur un thème choisi par l'élève, d'illustrer comment la maîtrise des connaissances disciplinaires lui permet d'avoir un avis raisonné sur le thème en question.

À cet égard, les capacités travaillées à l'oral sont travaillées au cours de l'enseignement de spécialité SES. Elles font partie des compétences transversales à acquérir, tel qu'elles sont explicitées dans le préambule des programmes du cycle terminal : « Comme tous les enseignements, cette spécialité contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Elle permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la remettre en cause si nécessaire, pour accéder progressivement à la vérité par la preuve. Elle prend un relief particulier pour ceux qui choisiront de préparer l'épreuve orale terminale du baccalauréat en l'adossant à cet enseignement de spécialité. » Il est donc important de souligner que la préparation du Grand oral n'a pas pour objet de travailler la compétence orale en tant que telle, indépendamment des contenus enseignés. Il ne s'agit pas de maîtriser l'art de la rhétorique, mais de maîtriser la capacité à argumenter et démontrer : la recherche d'une éloquence proprement orale n'est pas dissociable de la recherche de « la vérité par la preuve ». Il s'agit d'apprendre aux élèves à élaborer un discours précis et rigoureux, comme il le font à l'écrit (par exemple dans le cadre de l'apprentissage des méthodes de la dissertation), mais dans le cadre d'un autre registre d'expression.

- Quatre aspects à travailler pour le professeur :
 - Accompagner l'élève dans la formulation de son projet de recherche et dans sa conduite.
 - Apprendre à répondre de manière concise et précise à une question du programme.
 - Accompagner l'élève dans l'utilisation des 20 minutes de préparation et la réalisation éventuelle d'une trace écrite remise au jury.
 - Accoutumer l'ensemble des élèves au format de cet oral (en particulier les 5 minutes de présentation de la question et de la réponse et les 10 minutes d'échange avec le jury). Cette compétence est construite tout au long de la formation des élèves.

Si la question s'adosse aux deux enseignements de spécialité, ce travail devra évidemment se faire en coordination avec le collègue de l'autre enseignement de spécialité.